

La conduite et le permis

Attention aux distances !!!

Calculateur de distances en France

Paris						
492	Strasbourg					
386	865	Nantes				
466	492	686	Lyon			
679	1024	586	538	Toulouse		
776	806	988	315	407	Marseille	
934	788	1146	473	565	205	Nice

Règles de conduite de base d'un camping-car en France

- Le conducteur doit toujours être sur **le côté droit**.
- Les piétons doivent toujours regarder à gauche avant de traverser.
- Tous les occupants des motorhomes doivent porter une **ceinture de sécurité** (voir également posséder un siège enfant ou un réhausseur).
- Il est impératif d'avoir sur soi son permis de conduire national ou issu de la communauté européenne. Si ce n'est pas le cas, vous devez obligatoirement vous munir d' **UNE TRADUCTION ASSERMENTEE** (nous consulter).
- La fatigue est une cause d'accident en France, il est vivement conseillé de faire une pause toutes les deux heures.
- Le trafic se fait à l'inverse du sens des aiguilles d'une montre dans les ronds points.
- Toujours effectuer les dépassements par la gauche et prévoir une longue distance avant de se rabattre surtout devant un camion

La vitesse en France

- En ville : 50km/h
- Routes départementales : 80 ou 90km/h en **fonction des départements**.
- Autoroutes : 130km/h et 110km/h lorsqu'il pleut
- Le taux légal d'alcoolémie est de **0.05% maximum**.
- Vous roulez dans un camping-car, aux péages et dans les stations services empruntez la voie des camions.

Une conduite en toute sécurité en France

La France est un grand pays il est important lors du calcul du temps de votre itinéraire de bien prendre en considération les ralentissements lors de la **traversée de villes** ou de **villages**, ainsi que les **conditions météorologiques** qui peuvent à tout moment réduire considérablement votre vitesse moyenne.

Si vous empruntez les **routes départementales**, il est possible que vous rencontriez des **animaux** et notamment la nuit. Il est préférable de s'arrêter et de ne pas contourner l'animal au risque de lui faire peur (pensez qu'une voiture peut arriver dans l'autre sens).

Noubliez pas que votre **camping-car** est **plus long et plus haut qu'une voiture** : gardez un oeil sur les panneaux de

signalisation indiquant la hauteur, sur les auvents ou sur les branches d'arbre dans les campings (soyez également prudent lors d'une marche arrière avec les obstacles pouvant se situer en hauteur).

Notez qu'un véhicule deux roues motrices ne peut être conduit que sur des **routes bitumées** (sauf exception stipulée dans nos conditions générales). Les tout-terrains ou 4x4 peuvent emprunter des pistes mais il peut y avoir des restrictions que vous pouvez également retrouver dans nos conditions générales de location.

Les péages en France

Sur les autoroutes, vous allez vous arrêter aux **gares de péages**. Vous payez en fonction du volume de votre véhicule, le camping-car est classé en **catégorie 2**. Vous devez emprunter la voie réservée aux camions.

Vous pouvez payer en espèces uniquement avec des euros ou par carte bancaire.

Attention : la signalisation verticale et horizontale diffère d'un pays à un autre. Soyez vigilant et adaptez votre conduite !

Ces informations sont données à titre purement indicatif et peuvent changer, renseignez-vous si nécessaire avant votre road trip.